



Réunion du vendredi 7 septembre 2018

Augmenter les salaires minima des ingénieurs et cadres : circulez, rien à voir !

En janvier dernier, le patronat de la métallurgie a refusé d'aller au-delà d'une revalorisation de 1.2% des salaires minimaux des ingénieurs et cadres, considérant que l'inflation 2018 serait à ce niveau.

L'accord (non signé par la CGT) prévoyait d'examiner de nouveau l'évolution de la situation économique en cette rentrée. Malgré le constat partagé d'une inflation qui sera plutôt proche de 2% en fin d'année, pour le patronat il est urgent d'attendre : refus de négocier dès aujourd'hui une revalorisation qui serait au moins à la hauteur de l'inflation ! La discussion est renvoyée à fin novembre !

La CGT a rappelé que le salaire aujourd'hui est la première préoccupation des salariés et a renouvelé sa revendication : 4% immédiatement et un rattrapage de 10% étalé sur trois années.

Négociation prévoyance

Premiers échanges autour d'un sujet essentiel pour les salariés : la prévoyance.

L'ensemble des organisations syndicales ont fait part de leur vision d'un futur accord de branche sur la prévoyance. La CGT a notamment affirmé que pour elle le futur accord devrait couvrir tous les salariés, quelle que soit leur catégorie professionnelle, et qu'il faudrait également l'étendre aux chômeurs et aux retraités que ce soit pour la complémentaire santé et la protection contre les risques lourds (décès, invalidité, incapacité, perte d'autonomie).

Le patronat n'a pour l'instant pas fait part de ses intentions sur ce sujet.

Prochaine réunion : 5 octobre.

Contrats courts (CDD interim)

La CGT a redit l'impérieuse nécessité de réduire le recours à la précarité dans la métallurgie et particulièrement dans les entreprises qui usent et abusent de l'interim pour occuper des postes de travail pérennes. La négociation ne doit donc pas seulement porter sur la seule question des contrats courts (moins d'un mois).

L'UIMM a préféré reporter une éventuelle négociation, dans l'attente de la future convention d'assurance chômage qui doit être négociée avant la fin de l'année.

La délégation fédérale